Arrêté municipal n° 2023-548

portant interdiction d'accès

au Parc des Sports de Sucy en Brie pour le samedi 4 novembre 2023

Le Maire de la Ville de Sucy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les prévisions météorologiques pour le week-end des 4 et 5 novembre 2023,

CONSIDERANT les dommages consécutifs à la tempête Ciaran en date du 2 novembre 2023 et la fragilité qui en résulte pour certains arbres du Parc des Sports ;

CONSIDERANT la tempête Domingos prévue à compter du samedi 4 novembre 2023, l'alerte météorologique prévoyant notamment de forts vents ;

CONSIDERANT le risque de chute d'arbres et la nécessité de sécuriser les lieux ;

CONSIDERANT la nécessité d'éviter tout risque pour les usagers du Parc des Sports ;

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire d'interdire l'accès au Parc des Sports ;

CONSIDERANT que le Parc des Sports, situé route de la Queue en Brie est dirigé et administré sous la responsabilité entière et exclusive de la Ville de Sucy-en-Brie qui en est le propriétaire et que le public est tenu de se conformer aux dispositions du présent arrêté ;

CONSIDERANT que cet arrêté sera également applicable le dimanche 5 novembre si les conditions météorologiques le nécessitent ;

ARRETE

Article 1er : Le Parc des Sports est fermé le samedi 4 novembre 2023 et son accès est interdit aux usagers. Il sera également fermé le dimanche 5 novembre si les conditions météorologiques le nécessitent.

Article 2 : Il est donc FORMELLEMENT INTERDIT à toutes autres personnes ou organismes d'utiliser le Parc de Sucy.

Article 3 : Le Maire pourra faire valoir et respecter les dispositions du présent arrêté, si besoin est, par un agent municipal assermenté. Celui-ci pourra rappeler à l'ordre les contrevenants au présent arrêté et saisir la Police Municipale qui pourra constater et verbaliser les personnes en infraction.

Article 4 : Le Maire de la Ville de Sucy-en-Brie, le Commissaire de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait à Sucy-en-Brie, le 3 novembre 2023

Pour le maire empêché
Le 1er adjoint suppléant

MAIRIE de SUCY-EN-BRIE 94 (Val de Marne)

Olivier TRAVAUX

Accusé de réception en préfecture
094-219400710-20231103-2023-548-AR
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023